

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 18/2018

Remplacement du matériel informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 26 février 2018 en présence de la Municipalité (Mme Claudia Perrin excusée), de M. Bernard Cand (chef de projet) et de M. Olivier Balmer (IDDI Informatique Sàrl) et de la commission technique afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses orales et écrites à nos questions.

La commission s'est encore réunie le 7 mars afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Après cinq années d'utilisation du matériel informatique mis en place en 2013, il devient nécessaire de remplacer certains équipements pour les raisons suivantes :

- Installation prochaine de plusieurs « softwares » exigeant une grande capacité de calcul et de stockage, tels Abacus (comptabilité), S.I.T. (Système d'Information du Territoire), G.E.D. (Gestion Electronique des Documents), etc...
- Abandon dans un proche avenir du support par Microsoft de « Windows Server 2008 » et de « Windows Server 7 » utilisés actuellement.
- Capacité actuelle de stockage et de sauvegarde insuffisante, nécessitant de fréquentes et coûteuses interventions du prestataire informatique externe.

La Municipalité a mandaté IDDI Informatique Sàrl pour rédiger un cahier des charges pour appel d'offre type « marché public ». Cinq sociétés informatiques compétentes ont répondu valablement à l'appel d'offre, permettant une sélection sur des critères économiques et techniques. A noter que les offres varient entre 445'845 CHF (pour l'offre retenue) et 782'778 CHF, malgré un cahier des charges clair et précis de IDDI Informatique Sàrl.

Le total de l'offre retenue a été complété par les éléments suivants (prix TTC):

Offre retenue de la société EXCEL	445'845 CHF
Divers et imprévus	+ 12'570 CHF
Infrastructures multimédia (offertes en option du Marché Public)	+ 13'270 CHF
Laptop pour le conseil communal (selon demande hors du Marché Public)	+ 4'000 CHF
Honoraires pour consultant, reprise de l'infrastructure, migration de progiciel	+ 41'000 CHF
Total (300'000 CHF de préavis + 216'685 CHF de service sur 5 ans)	= 516'685 CHF

Au vu de la saturation du système informatique actuel, la réalisation de ce projet est relativement urgente, sa mise en service étant planifiée pour le mois de juin 2018.

Pour mémoire, la commune a installé un « WiFi public » dans tous les bâtiments communaux conformément au préavis voté no 63/2015. Il s'agit maintenant de connecter ce WiFi au nouvel équipement informatique.

Analyse :

1. Coût du « hardware »

Le rapport prix / performance du matériel informatique s'améliorant constamment, l'investissement « hardware » de 155'110 CHF indiqué a été calculé largement et ne sera vraisemblablement pas entièrement dépensé, surtout si du matériel existant est récupéré.

Toutefois la COFIN estime que trois « desktop » ou « laptop » sont redondants et peuvent donc être supprimés. La COFIN présente donc l'amendement suivant :

Amendement 1 :

- La COFIN propose d'équiper la garderie uniquement d'un laptop, et de supprimer le desktop de la garderie inclu dans le préavis.
 - La Voirie possède à ce jour deux desktop, le préavis octroyant un laptop « rugged » (renforcé) supplémentaire. La COFIN propose de remplacer un desktop par un laptop rugged.
 - La Sécurité Publique, équipée à ce jour d'un desktop, pourrait se satisfaire uniquement d'un laptop rugged.
- Les trois suppressions d'équipement permettent une économie d'environ 5'000 CHF.

2. Nombre de desktop et laptop

Le nombre de desktop se monte à ce jour à 18 et celui de laptop à 3, donnant un total de 21 PC. Le préavis prévoit 20 desktop (en augmentation de +2), 4 laptop (+1), 1 laptop pour le conseil communal (+1), 1 laptop pour chaque Municipal (+5) et 4 laptop rugged (+4) pour travail « sur le terrain », ce qui donne un total de 34 PC.

Si l'amendement 1 ci-dessus est accepté, le total des PC serait ramené à 31 unités.

Si ces nombres de PC peuvent paraître élevés, ils découlent de décisions antérieures au présent préavis, consistant à une « informatisation totale de la commune ».

3. Coût annuel de maintenance et support informatique

Cette « prestation de service » se monte à 216'685 CHF sur 5 ans ou 43'337 CHF par an. Ce coût sera comptabilisé au poste 190.3185 du budget « Honoraires & frais d'expertise ». Ce poste est budgeté en 2018 à hauteur de 45'000 CHF et reste donc quasi inchangé. La société informatique IXION n'est plus prestataire étant remplacée par la société EXCEL.

4. Mise en place d'une plateforme d'échange pour le conseil communal et le bureau du CC

La COFIN ne soutient pas la création d'une plateforme dédiée aux conseillers communaux et/ou au bureau du CC, principalement pour des raisons de coût, mais aussi parce que son utilité pour le CC et/ou pour le bureau du CC n'est pas démontrée. En effet, les documents nécessaires aux conseillers communaux sont déjà accessibles sur demande et/ou sur le site internet de la commune de Romanel.

Amendement 2 : La COFIN propose de renoncer à ladite plateforme d'échange qui se chiffre à 7'100 CHF d'installation. En cas de renoncement à la plateforme, le montant de 21'600 CHF pour 60 licences Office 365 serait économisé sur cinq ans au poste « Prestations de Service ».

La COFIN propose également de ramener la dépense de 4'000 CHF à 2'000 CHF pour un laptop dédié au Conseil Communal.

L'amendement 2 proposé se monte donc à 9'100 CHF.

5. Infrastructure Multimédia

La COFIN ne soutient pas le remplacement des deux « beamer » dans les salles de conférence et de la Municipalité. La salle de la Municipalité pourrait être équipée d'un grand écran d'ordinateur (ou de télévision) stationnaire à moindre frais.

Amendement 3 : La COFIN propose donc de supprimer le montant de 13'270 CHF du poste « Infrastructure multimédia ».

6. Garantie totale de cinq ans sur le software et hardware

La COFIN estime qu'une garantie totale de cinq ans sur tout le matériel et software est coûteuse. Elle se monte à 124'500 CHF sur 5 ans et est incluse dans les 195'085 CHF du poste « Prestations de Service » du point 5. du préavis. La COFIN laisse le soin à la commission technique de proposer une alternative moins onéreuse, le cas échéant.

7. Options techniques retenues dans le cahier des charges et dans l'offre

Les cinq membres de la COFIN n'étant pas experts en informatique, la COFIN ne peut juger les impacts financiers des solutions techniques retenues. La COFIN se rallie donc aux conclusions de la commission technique sur ce point.

8. Aspects écologique et environnemental du projet

La Municipalité a décidé de remplacer et donc d'éliminer tout le matériel informatique des 21 postes existants, composé de desktop, d'écrans, de laptop, etc... La COFIN estime ce remplacement radical comme disproportionné, peu « écologique » et coûteux, puisque le « hardware » représente un investissement de 155'110 CHF.

La COFIN demande donc que les composants encore en état de fonctionner (surtout les écrans d'ordinateurs) et compatibles avec le nouveau système soient maintenus en fonction. Ceci aura un impact financier positif, non chiffré par la COFIN, sur les comptes de la commune, et également sur notre environnement, car les composants chimiques du matériel informatique éliminé ne sont pas tous recyclables à 100%.

Position de la COFIN :

La COFIN soutient ce projet de renouvellement du matériel informatique tel que présenté dans le préavis. Toutefois la COFIN, dans un souci d'économie, amende les montants figurants dans le préavis de la manière suivante :

Amendement 1 : suppression de trois desktop ou laptop redondants se montant à 5'000 CHF

Amendement 2 : suppression de la plateforme d'échange pour le Conseil Communal et le bureau du CC se montant à 7'100 CHF et réduction de 2'000 CHF du montant alloué à un laptop pour le conseil communal, amendant le préavis de 9'100 CHF au total.

Amendement 3 : Suppression de deux « beamer » dans les salles des combles et de la municipalité (Infrastructure multimédia) se montant à 13'270 CHF.

Le total des trois amendements se monte à 27'370 CHF.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 18 / 2018 avec les amendements proposés et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

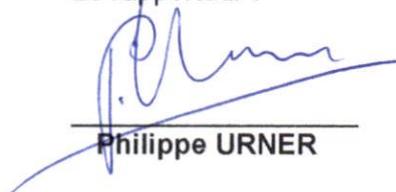
- vu le Préavis municipal N° 18 / 2018, adopté en séance de Municipalité du 12 fév. 2018;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission Technique;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal no 18 / 2018 tel qu'amendé;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 272'630.- TTC pour le remplacement du matériel informatique
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans.

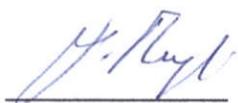
Romanel-sur-Lausanne, le 9 mars 2018

Le rapporteur :

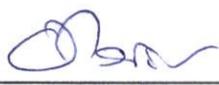


Philippe URNER

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Simon Lob